

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

193721

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 5232 Société :

Actif Pensionné(e) Autre :

Nom & Prénom : EZZAMER Ali

Date de naissance : 01/01/1948

Adresse : Boucheurouf Rue 52 N° 15 Casa

Tél. : 05 14 40 10 26 Total des frais engagés : Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Date de consultation : 19/01/2024

Nom et prénom du malade : Roussefar Age :

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : Diabète type 2

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Le : / /

Signature de l'adhérent(e) : 

8



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
19/01/2024	C	Gravite		DR. BELMOUADEN IDRISS Généraliste C/S Meys Sultan Fida Casablanca INPE 01155394

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
Pharmacie Menara Casablanca - El Mithaq - Bouchet - 05 22 28 40 22 - 00224428400001	19/01/24	71200

ANALYSES - RADIographies

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires
LABORATOIRE SULTAN Dr. SAYEH Sultan 196, Avenue Me... 05 22 28 40 22 Casablanca - Trafic - 093000594	22/01/24	520 B	719 Dh.

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	Coefficient des Travaux
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			Coefficient des Travaux
	H 25533412 00000000 35533411	D 00000000 00000000 35533411	G 21433552 00000000 11433553	MONTANTS DES SOINS
	[Création, remont, adjonction] Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession			DATE DU DEVIS
				DATE DE L'EXECUTION
				VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS
				VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

ORDONNANCE

19/01/2024

Nom :

Age :

LOT 22019
PER 08/25
PPV 40 DH 00

LOT 22011
PER 11/25
PPV 40 DH 00

me
Passe far Touria!

III - 40,00 K3

de

3000

1200

Cachet:

Pharmacie Menara Casa Sart
El Mitter N° 3 Rue 1 Bouchentour
Casablanca. Tel. 05 22 28 40 23
05 22 28 40 00 n° 19

LOT 22019
PER 08/25
PPV 40 DH 00

Dr. BELMOKADDEN IDRI
Médecin Généraliste
C/S Mars Sultan El Fida
Casablanca. INPE: 071155394

Date de la prochaine visite:

ORDONNANCE

Dr. BEBEDDADDEM / DKSSI Nadia
Médecin Généraliste
C/S Mers - Avenue El Fida
Casablanca - INPE 15394

Le: 19/01/2024

~~Reflexes for Touria!~~

LABORATOIRE
196 DR. SAÏD MERS SULTAN
Casablanca - Avenue El Fida
INPE - Tel/Fax: 0522 222 411
0522 222 411

- 1) GAD
- 2) Hb A_{1c}
- 3) Créat
- 4) Usl. Tb.
- 5) Nicotell. 24h
- 6) Ac urofin
- 7) GOT, GPT

LABORATOIRE MERS SULTAN D'ANALYSES MEDICALES

Dr. Fahd SAYEH

N° 196; Mers sultan Appt 32 5ème étage Tel :05 22 22 41 52
Mail : labo.merssultan@gmail.com

N° facture : 24-03131

Facture

Date de prélèvement 22/01/2024

Mme ESSEFAR Touria

Casablanca, le 22/01/2024

Code Acte	Designation Acte	Cotation B
LDL	Cholestérol L.D.L	50
MICRO	Microalbuminurie 24h	120
AU	Acide Urique	30
GOT	Transaminase - SGOT	50
GPT	Transaminase - SGPT	50
TRIGL	Triglycérides	60
HBA1C	Hémoglobine glyquée	100
GLY	Glycémie à jeun	30
CREA	Créatinine	30
Total B		520
Total en dirhams		719

Arrêtée la présente facture à la somme de : Sept Cent Dix-Huit Dirhams

LABORATOIRE MERS SULTAN
Dr. SAYEH Fahd
196, Avenue Mers Sultan
Casablanca - Tél/Fax : 05 22 22 41 52
INPE : 093000594



Dr. Fahd SAYEH
Pharmacien Biologiste

مختبر التحاليلات الطبية

LABORATOIRE MERS SULTAN

D'ANALYSES ET DE BIOLOGIE MEDICALES

BIOCHIMIE - HEMATOLOGIE - BACTERIOLOGIE - VIROLOGIE - PARASITOLOGIE - MYCOLOGIE - IMMUNOLOGIE

Prélèvement du: 22/01/2024 8:47
Dossier N° : 240122-165

240122-165



22-003207

Mme ESSEFAR Touria
Prélèvement du: 22/01/2024
Prescripteur:

Page : 1 / 1

BIOCHIMIE

Hémoglobine glyquée	8,4	%	9,4 (08/11/22)
(Technique : par H.P.L.C')			
> 8 Action à entreprendre			
< 7 Objetif			
< 6 Niveau non-diabétique			
Glycémie à jeun	1,67 *	g/L	(0,6 - 1,1)
	9,19 *	mmol/L	(3,8 - 6,1)
Créatinine	9,30	mg/L	(5 - 12)
	81,84	μmol/l	(44 - 106)
Acide Urique	42,84	mg/L	(20 - 60)
	254,90	μmol/L	(120 - 360)
Transaminase - SGOT	13,43	UI/L	(Inférieur à 31)
Transaminase - SGPT	10,55	UI/L	(Inférieur à 31)
Triglycérides	2,42 *	g/l	(0,5 - 2)
Cholestérol L.D.L	1,35	g/l	2,57 (08/11/22)
Interprétation			
Optimal : < 1 g/l			
Presque optimal : 1 à 1,29 g/l			
Limite supérieure : 1,30 à 1,59 g/l			
Risque élevé : 1,60 à 1,89 g/l			
Risque très élevé : > 1,90 g/l			

CHIMIE URINAIRE

Microalbuminurie 24h			
Diurèse de 24 H	2 700	ml	
Microalbuminurie	10,80	mg/L	(Inférieur à 20)
Microalbuminurie	29,16	mg/24h	(Inférieur à 30)
Sous réserve d'un bon recueil des urines des 24h			

LABORATOIRE MERS SULTAN
Dr. SAYEH Fahd
196, Avenue Mers Sultan
Casablanca - Tél/Fax : 0522 23 41 52
0522 22 20 00 2504